

monuments vaudois



16 • 2026

Vers une écologie du patrimoine

	3	Éditorial
VERS UNE ÉCOLOGIE DU PATRIMOINE	5	L'Écologie du patrimoine Nicolas Meier
	12	Pour une écologie des chantiers. Enjeux, méthode et limites d'une enquête historique Dave Lüthi
	20	La construction des Platanes à Veytaux (1837-1838). Anatomie d'un chantier préindustriel Aleksis Dind
	27	L'histoire des tuiles dans le canton de Vaud. Quelques aspects de son évolution entre les XII ^e -XIII ^e siècles et 1860 Michèle Grote
	39	En quête de légitimité. L'essor du bois lamellé-collé au début du XX ^e siècle Roshanak Haddadi
	45	Réemplois à Genève dans la seconde moitié du XIX ^e siècle. Entre opportunité, intérêt économique et portée symbolique David Ripoll
ARTICLES LIBRES	53	Lausanne-Yverdon : voie navigable ou voie ferrée ? Le projet de William Fraisse Laurent Auberson
	62	Les édicules lausannois : petite échelle, grand patrimoine Camille Jacquod
ACTUALITÉS DU PATRIMOINE VAUDOIS	71	ISOS : Définition et mode d'emploi d'un inventaire « unique au monde » Délégation à la protection du patrimoine de la Ville de Lausanne
	77	Pas de protection sans documentation : à propos de l'(in)visibilité des femmes dans les inventaires des bâtiments et des jardins historiques en Suisse Laura Hindelang & Nina Hüppi
	83	Enseignement Architecture & Patrimoine Dave Lüthi
	84	L'apport des egodocuments à l'histoire du patrimoine bâti Sylvie Moret Petrini, Danièle Tosato-Rigo & Dave Lüthi
	86	Montreux au rythme de la musique. Quatrième volume de la collection Empreintes du Temps Nicole Meystre & Carole Schaub
À LIRE	90	
IMPRESSUM	96	

L'Écologie du patrimoine

Nicolas Meier

L'Écologie du patrimoine est un projet de recherche académique œuvrant à la promotion de l'étude contextuelle des bâtiments¹. Elle étudie et montre les territoires matériels et sociaux par lesquels et dans lesquels ils existent. Pour les bâtiments existants, elle prône une approche diachronique, mettant en vis-à-vis les réalités des chantiers de construction et de transformation, rénovation ou restauration.

En 2020, alors que le projet commence, les ambitions édulcorées de l'écologie politique et de la conservation du patrimoine bâti sont entretenues dans une opposition qui laisse songeur: les vieilles constructions sont présentées comme le boulet d'une polluante société de consommation cherchant sa rédemption. Une forme d'imaginaire collectif indistinct, en effet, voit dans celles-ci l'inadmissible résistance aux envies *écologiques* d'économie d'énergie nées dans le sillage de la catastrophe de Fukushima². Cette manière d'envisager la réalité tient en partie à la conversion des vieux bâtiments, de leur fonctionnement énergétique et de leur intérêt artistico-historique en une nourriture pour tableurs informatiques: le vénérable mur de pierre devient une «valeur thermique», la maison familiale se transforme en bilan chiffré et le château est une note au recensement architectural. Il en résulte une savante comptabilité permettant un incessant marchandage – «tu me donnes un monument et je t'épargne une isolation; tu me sacrifies une vieille ferme, et je te fais gagner quelques kilowattheures, etc.» –, symptomatique d'un nivellement absolu de l'environnement bâti et d'une mentalité d'épicier plus que d'une réelle culture «scientifique». À celle-ci, l'Écologie du patrimoine voudrait donc redonner quelques couleurs, en retournant très pragmatiquement à la réalité matérielle par laquelle et dans laquelle les bâtiments existent; en pistant les interactions qu'elle commande et les usages qu'elle permet; en montrant comment, *réellement*, les humains l'habitent, s'y habituent, y exercent leurs savoir-faire et se laissent aller à leurs excès. Impudique, l'Écologie du patrimoine aime exhiber cette réalité dense et inerte, malignement tenue à distance par le jeu comptable. En portant un regard nouveau sur le rapport entre la consommation d'énergie et la conservation matérielle des bâtiments, elle entend conjurer l'opposition dans laquelle les deux ambitions sont officiellement et

artificiellement entretenues. Hébergée par la Section d'histoire de l'art de l'Université de Lausanne, et en particulier son enseignement Architecture & patrimoine, elle parie en outre sur les enseignements de l'histoire de la construction pour prouver que les diktats contemporains imposés aux vieux bâtiments, associant rénovation et économie d'énergie, sont des slogans amnésiques: la Suisse était une «société à 2000 watts» en 1960, donc bien avant de chercher à le redevenir³.

En conséquence de cette observation, la Suisse ne peut envisager son salut énergétique qu'en tirant toutes les leçons du passé. Dans une veine n'ayant rien à envier à la *Baukultur* officielle alors en cours d'élaboration⁴, l'Écologie du patrimoine propose une méthode d'investigation diachronique de la construction, mettant face à face les chantiers de construction et de rénovation d'un même bâtiment, et les filières des matériaux auxquels ils recourent. Elle montre ainsi, à l'occasion de chacun d'entre eux et à plusieurs siècles d'écart, où et comment l'énergie se disperse, mettant en évidence l'évolution même de la dispersion: les pertes, on le verra, ne sont pas là où on les attend (ou les espère?). Pour l'occasion, le château d'Hauteville, à Blonay-St-Légier, devient un cas d'étude. Largement reconstruit dans les années 1760 et massivement restauré et rénové dans les années 2020, il est un candidat idéal, doté d'un riche fonds d'archives. Ses charpentes, dévoilant des marques pleines de promesses, eurent les premières faveurs de la recherche: elles furent passées au crible de l'archéologie, de la technique, de la sociologie (ethnographie), de l'histoire, de l'économie et de l'environnement. Faites de bois, elles avaient par ailleurs le mérite de permettre l'examen d'un matériau qui, au XXI^e siècle, supporte tous les espoirs d'un renouveau écologique de la construction, mais dont les prétentions restent à vérifier⁵.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons encore que le projet de l'Écologie du patrimoine a un frère, presque jumeau, qui lui a d'ailleurs brûlé la priorité. Intitulé *Patrimoine bâti et économie circulaire: territoire réduit/temps long*, il est le fruit d'une collaboration inédite entre la Section d'histoire de l'art et l'Institut de hautes études

en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne. Il a pris à sa charge les questions législatives et administratives que l'Écologie du patrimoine se proposait alors d'affronter, nouant un dialogue fructueux avec le département vaudois en charge de la protection du patrimoine bâti, la Direction générale des immeubles et du patrimoine du canton de Vaud, le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la ville de Genève et les sections vaudoises et genevoises de Patrimoine Suisse. Ses moments forts ont sans aucun doute été la participation à la table ronde du *Forum Énergie + Patrimoine*⁶, la publication d'un article intitulé «Énergie et patrimoine, même combat?»⁷, et une double journée d'étude organisée à Lausanne et Genève, dont les actes ont été publiés en 2022⁸.

ÉCUEIL

En 2026, sept termes dressent le bilan de l'Écologie du patrimoine : écueil, espoir, mécontentement, rêve, tentative, amitiés, outils, échec. Le premier fonde bien sûr l'initiative du projet, idéalement résumé par un titre poétique du quotidien *20 Minutes* : «Écologie 1 – patrimoine 0»⁹. La métaphore sportive exploite comme nulle autre le potentiel marketing d'un match fantoche aux atours de slogan aguicheur. *L'image* qui en résulte, construite de toutes pièces, n'épargne aucun public, pas même les plus sélects : les instances fédérales elles-mêmes rappellent que les objectifs de sobriété énergétique du pays ne seront réalisés qu'en portant un coup sérieux aux vieux bâtiments, et à eux en particulier¹⁰. La confusion générale qui règne entre l'«écologie» et l'«énergie»¹¹, dont le journal *20 Minutes* tire largement profit, permet sinon d'amplifier la pulsion guerrière qui sous-tend l'affrontement, et de faire des vieux bâtiments une cible encore plus désignée. «Symbole[s] de l'imprévoyance technologique» des temps anciens, suggérerait d'ailleurs un autre quotidien à leur propos¹², promouvant cette idée tenace que seule l'ère contemporaine se soucierait de tempérer les constructions à un moindre effort énergétique : balivernes ! Faut-il être amnésique des vapeurs efficaces des thermes romains, de la subtile chaleur hivernale des orangeries d'Ancien Régime, du raffinement des systèmes de ventilation naturelle de l'architecture des climats chauds, ou de l'usage différencié et saisonnier des bâtiments dans les climats plus froids, pour oser souscrire à une vision aussi bornée de l'histoire de la construction ?

L'enjeu est ailleurs, comme toujours, et dans une *société du spectacle* insatiable d'images¹³, il se tient sous nos yeux, précisément : les réalisations de la *Stratégie énergétique 2050* doivent se voir, alors que les bâtiments lui offrent le

support publicitaire rêvé – ne se tiennent-ils pas sous les yeux de toutes et tous ? Là où une «sortie du nucléaire» ou, plus prosaïquement, un abaissement de la consommation d'énergie reste invisible, personne ne manquera de voir le résultat de l'assainissement énergétique d'un bâtiment : capteurs solaires, isolations périphériques et triples vitrages devenant les témoins matériels et manifestes de l'action engagée. Ainsi, les vieux bâtiments *doivent* changer d'allure pour que le changement climatique reste maîtrisé, bien sûr, mais sans doute aussi pour que la société se tienne tranquille et que sa santé économique ne se dégrade pas trop – que le bâtiment aille, comme on dit, pour que tout aille bien¹⁴. Il est manifeste que la quête de l'«efficacité énergétique» prônée par la *Stratégie énergétique 2050* demande d'enchaîner les chantiers d'assainissement à un rythme qui n'a rien à envier aux années 1960, les fameuses années «glorieuses» au cours desquelles ont été érigés tous ces bâtiments aujourd'hui cloués au pilori, et cela justement en raison de leur rapidité d'exécution. En lieu et place du verre, de l'aluminium et du béton sont proposés le polystyrène, le polychlorure de vinyle et le silicium, isolants et peut-être «énergétiques», mais assurément produits au même coût matériel que leurs prédécesseurs et non moins livrés à un rythme de marche forcée – les deux premiers, soit dit en passant, permettant d'assurer au pétrole son débouché dans la construction.

La réalité est hélas un peu plus compliquée que la posture martiale évoquée il y a un instant, laquelle met non seulement aux prises l'«écologie/énergie» et le «patrimoine», mais encore un passé imbécile et ignare, et un présent salvateur pour un futur meilleur. Cousue de fil blanc, l'Histoire enregistre des «progrès» alors que rien ne change et que seul se pérennise le contentement des *happy few* : les conglomerats qui hérissent la terre de constructions hâtives se chargent à présent de les isoler, selon un business model verdi pour l'occasion¹⁵. Une question d'une pertinence enfantine, pourtant, devrait trahir le tour de passe-passe : comment peut-on consommer *moins* en produisant *plus* ? Dans la construction en tout cas, les additions et les soustractions de l'énergie semblent établies en suivant des frontières à géométrie variable, dont le tracé relève d'ambitions politico-économiques, voire morales, plus que scientifiques. Le comportement énergétique des ménages, par exemple, est vilipendé et leurs occupant·e·s dûment culpabilisé·e·s¹⁶, alors que, dans le même temps, les ressources nécessaires à toute forme de production matérielle pourraient rester infiniment exploitables¹⁷ ; le frugal geste d'ouverture des fenêtres étant quant à lui banni au profit de gadgets électriques «intelligents» de contrôle des flux d'airs frais et viciés ne consommant, bien sûr, aucune énergie. La «science» plaidant pour ces manœuvres, tout de même, a la mauvaise façon d'une idéologie en parfaite contradiction avec les exigences de l'écologie dont elle se



1 Matériauthèque réunie par l'auteur pour le cours « Histoire de l'architecture à travers ses matériaux » (Université de Lausanne, automne 2025). Si Le Corbusier estimait que « l'architecture est le jeu savant, correct et magnifique des volumes assemblés sous la lumière » (Vers une architecture, 1923), elle est sans doute aussi (et avant tout ?) l'assemblage savant, correct et magnifique de ses matériaux.

réclame. À l'image sage d'une énergie en forme de données proprement rangées dans des bilans de belle apparence, l'Écologie du patrimoine oppose un réseau infiniment ramifié de flux de matières et de personnes, de masses en déplacement dans un environnement donné, qu'elle explore avec pragmatisme.

ESPOIR

Avant d'y venir, il vaut encore la peine de réaliser un tour d'horizon du contexte politique rénovateur sévissant au début des années 2020 et encourageant un projet tel que celui d'Écologie du patrimoine. Plusieurs initiatives tentaient en effet d'introduire dans la législation et réglementation idoines des mesures imposant au secteur de la construction une prise en compte de toutes les ressources que ses filières d'approvisionnement réclament, du matériau brut au déchet, en passant par les cycles et processus allant de l'un à l'autre. En mai 2020, une initiative parlementaire est déposée au Conseil national en faveur d'un développement de l'économie circulaire¹⁸. Elle n'aboutit

pas, mais sème peut-être dans les esprits la première graine d'un projet de société qui privilégierait la réduction de la production matérielle – *reduce, reuse, recycle* – sur la mise en production, aux cadences usuelles, de matériaux dits alternatifs, ou biosourcés¹⁹. En 2021, un projet de loi est déposé devant le Grand Conseil genevois par un groupe de député·e·s souhaitant modifier la *Loi sur les constructions et les installations diverses* en y introduisant l'exigence que celles-ci soient « conçues et maintenues : [...] de manière à minimiser leur empreinte carbone sur l'ensemble de leur cycle de vie (construction, exploitation, transformation et rénovation, démolition) »²⁰. La tentative, à nouveau, échoue. Il ne faut toutefois pas perdre espoir, et se souvenir que les processus parlementaire et administratif fonctionnent comme un vieil ascenseur : en appuyant suffisamment de fois sur le bouton, il finit toujours par se mettre en mouvement.

En 2022, une motion est déposée au Conseil national par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, en vue de la « promotion de la culture du bâti de qualité »²¹. De nouvelles dispositions introduites dans la Loi sur la protection de la nature (LPN) devraient contribuer à « la réalisation des

objectifs énergétiques et [...] promouvoir des méthodes de construction préservant les ressources»²². Le Conseil fédéral propose de l'adopter: le Conseil national le suit, mais le Conseil des États s'y refuse, par vingt-trois voix contre quinze. En vraie chambre des Cantons, fédéraliste, il argue un viol des compétences cantonales. Une majorité de ses membres allègue en outre des compléments légaux «sans valeur ajoutée» et des moyens financiers supplémentaires qu'il ne serait «pas opportun de prévoir»²³. Son rapporteur s'avance même jusqu'à exprimer un avis intime: «j'accorde personnellement une grande importance à une culture architecturale de qualité, qui tient compte des traditions régionales et les développe, sans pour autant conduire à une uniformisation à l'échelle nationale»²⁴. Son canton d'origine, Appenzell Rhodes-Intérieures, ayant su changer de paradigme à cet égard, les autres peuvent bien suivre son exemple et «le rejet de la motion n'y change rien»²⁵. À n'en pas douter, la planification paysagère et urbaine de l'Appenzellerland, de l'Ouest lausannois, du Mendrisiotto et du Zürcher Unterland relèvent du même enjeu. Mais sans doute l'ascenseur officiel a-t-il tout de même bougé, puisque le Conseil d'État vaudois a répondu à l'initiative «Sauvons le Mormont» par un contre-projet devant «financer des mesures en vue de favoriser le réemploi des matériaux et l'utilisation de matériaux durables dans la construction», adopté en votation populaire le 28 septembre 2025²⁶. Si l'économie circulaire devient une solution gouvernementale, alors sans doute peut-on croire qu'un paradigme change.

MÉCONTENTEMENT

Ces initiatives, pour autant qu'elles aboutissent, n'auraient peut-être pas changé grand-chose. Bureaucratiques, comptables, elles promeuvent surtout la création de nouveaux postes de contrôle mesurant la quantité de biologie dans la composition des matériaux ou les minima de recyclage à introduire dans des normes à coucher sur papier. Les valeurs cibles du calcul de l'énergie nécessaire à la construction auraient bougé, alors que les fondamentaux n'auraient même pas été effleurés: de nouveaux formulaires à déposer au moment des demandes de permis de construire, des cohortes d'agents spécialisés pour les évaluer, mais aucune diminution des quantités de produits en fabrication et en déplacement. Au contraire! Comme le suggère l'anthropologue David Graeber avec la «loi d'airain du libéralisme», le modèle économique dominant pourrait même profiter d'un afflux renouvelé de paperasse pour conforter sa croissance²⁷. Au demeurant, cette manière de détourner l'attention des vrais enjeux avec du papier et des appareils de contrôle n'est pas sans rappeler l'épopée de la conservation

des monuments historiques, avec ses inventaires, sa loi et son contrôleur historique, l'Archéologue, œuvrant à des mises sous protection sélect qui, en négatif, ont permis des démolitions en masse²⁸: sans doute faut-il remarquer que l'existence d'un dispositif légal de préservation laisse trop rapidement croire que la tâche est accomplie. La réalité, hélas, témoigne d'un tout autre scénario.

De la même manière, lorsque l'économie circulaire sera inscrite dans la *Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager*, comme le souhaite le contre-projet vaudois cité plus haut, et qu'elle aura son gardien et ses formulaires de demande d'autorisation, le Mormont pourra continuer à être grignoté, quoique de manière écologiquement compensée. Hélas pour lui, et pour tous ses congénères matériels, réels, ce type de mesures légales, réglementaires et formalistes contentent plus volontiers les esprits qu'elles ne remettent vraiment les choses en ordre. Elles polissent les discours et redessinent les étendues de prise en compte par les calculs, tout en prenant bien soin de ne considérer la *réalité du terrain* que lorsqu'elle conforte les modèles numériques adulés et, donc, intouchables. Les législateur·rice·s, bureaucrates et autres comptables construisent ainsi un monde meilleur, quoique sans issue: encore et toujours, il est bâti sur l'équation aberrante d'une *réduction* de la consommation d'énergie promue par une *augmentation* des chantiers. «Les idéaux les plus satisfaisants sont ceux qui sont dénués de toute incarnation réelle venant entraver le fantasme», écrivait Aldous Huxley il y a presque cent ans²⁹. Hélas pour l'idéal, l'environnement est irréductible au calcul et à la modélisation: l'environnement se vit, se voit, s'entend, se flaire et se ressent. À surface égale, le Sahara *n'est pas* les Alpes; à température identique, le confort de Jean n'équivaut pas à celui de Jeanne; et les valeurs d'un vieux mur en pierre échappent toujours aux interprétations chiffrées ponctuelles. Les conditions environnementales changent incessamment, épuisant toute forme de modèle abstrait, mais apportant en revanche des compensations inattendues: l'inertie thermique d'une maçonnerie, par exemple, rattrape en partie sa déperdition. Et que faire des valeurs sensibles, bien plus réelles qu'idéelles, et certainement pas quantifiables? Faut-il simplement ignorer la beauté plastique d'une maçonnerie ancienne?

UN RÊVE

Face à cela, dans le contexte général de l'économie circulaire, est né le rêve de l'Écologie du patrimoine, défendant une hypothèse jusqu'au-boutiste: plus un bâtiment est conservé, plus l'énergie est économisée. Peu importe le type, la nature ou les composants, la préservation est *toujours* le

synonyme de la frugalité. S'éloignant de la logique du bilan ponctuel, quantitatif, désincarné, froid, l'Écologie du patrimoine met l'accent sur le territoire et l'environnement d'un bâtiment, considérés sur le temps long et rendus visibles par la géographie. Par une appréciation sans filtre, sans médiation et sans intermédiaire, elle jette les données *directement* sur la carte, reliant les points d'extraction, de transformation et d'usage des ressources et des matériaux. Le projet veut une présentation graphique pure du processus de construction, devant déjouer les écueils de l'abstraction et de la généralisation, évoqués ci-dessus, par la présentation univoque de résultats *immédiatement* perceptibles. Le projet veut tout à la fois révéler la richesse irréductible des milieux organiques et inorganiques (animés et inanimés) d'un bâtiment, tous aussi méritants les uns que les autres, et exhumer les valeurs humaines et vivantes attachées à l'acte de bâtir. À cet égard, et en complément de l'hypothèse d'une conservation de l'énergie directement corrélée à celle des bâtiments, le projet défend aussi l'idée que la préservation des ressources naturelles va de pair avec celle des savoir-faire. Il a alors pris trois figures :

1. ÉTUDE TRANSVERSALE (TENTATIVE)

Le château d'Hauteville et ses deux chantiers, comme annoncé plus haut, offrait sa trame de fond au projet et a servi de base à une étude transversale des charpentiers et du bois qui les compose. Partant d'une analyse systématique des marques de charpentier laissées sur les bois au XVIII^e siècle, l'étude reconstitue la chronologie de montage de ceux-ci ; profitant de plusieurs sources d'archives, elle reforme l'équipe de charpentiers alors à l'œuvre, retrouvant leur lieu d'origine et suivant leur carrière, et en particulier celle du maître, charpentier de la ville de Vevey et surnommé « L'Empereur » ; une source inattendue, enfin, permet de révéler l'origine des bois³⁰. Les données ainsi récoltées et exposées, ont justifié deux articles ultérieurs : un premier exposant le contexte général de l'approvisionnement en bois sous l'Ancien Régime en Pays de Vaud (lois forestières, concurrence économique, surplus et marché)³¹ ; et un second explorant la filière contemporaine des bois d'œuvre vaudois³². Cette trilogie d'articles permet de confronter temporellement deux filières ligneuses et offre ainsi l'opportunité d'une excellente devinette : en 2020, le bois utilisé à la restauration du château d'Hauteville est prélevé dans une forêt à trois kilomètres de celui-ci, contre dix-huit kilomètres en 1760 ; malgré cela, il parcourt quarante-cinq kilomètres avant d'arriver sur le chantier. Où disparaît donc la trentaine de kilomètres de différence ? La réponse, à découvrir dans l'article cité sous la note 31, révèle l'ambivalence de la notion de « ressource locale »,

rappelant hélas celle de matériau « biosourcé », l'une et l'autre aussi imaginaires que le slogan de « transition énergétique »³³ : un matériau n'est pas « vert » en fonction de sa localité d'origine, mais en vertu du faible taux de transformations qu'il subit jusqu'au moment de sa mise en œuvre – une conclusion que l'industrie et le transport routier pourraient ne pas goûter.

2. FORMATIONS (AMITIÉS)

Fondé sur l'écologie, science du milieu s'il en est, le projet se devait d'étoffer et consolider les réseaux d'amitié et de solidarité œuvrant à la préservation du patrimoine bâti. Il s'est en conséquence investi dans la création et l'animation de plusieurs offres de formation adressées à des publics de différents horizons. La première, et sans doute la plus importante, est la *Spécialisation en patrimoine culturel bâti*, organisée tous les deux ans par la Fédération vaudoise des entrepreneurs et adressée à toutes les professionnel·les de la construction – c'est la seule formation intermédier de Suisse romande³⁴ ! L'Écologie du patrimoine promeut ainsi une préservation des bâtiments à travers la valorisation des savoir-faire et encourage les vocations en militant pour la sauvegarde de bonnes conditions de travail. La deuxième offre de formation a trouvé sa place à l'Université de Lausanne, sous la forme de l'*Atelier du patrimoine*. Ouvert à l'origine aux seul·es étudiant·es de Master en histoire de l'art, ce séminaire accueille à présent aussi les étudiant·es du *CAS/MAS en héritage culturel : bâti et musée* commun aux quatre universités romandes. Profitant notamment des lumineux constats de Nathalie Heinrich³⁵, il sensibilise l'ensemble du public aux enjeux du recensement et de l'évaluation du patrimoine bâti. Il montre en outre combien celui-ci résulte d'un processus de fabrique délibéré, relevant de critères spécifiques qu'il s'agit de rendre explicites.

Affrontant aussi bien les écueils axiologiques de la production patrimoniale et les déboires de sa préservation matérielle, l'Écologie du patrimoine souhaite créer les conditions environnementales les plus propices à la préservation *générale* des vieux bâtiments : en toutes circonstances, elle suggère de dépasser les étiquettes officielles des classements, inventaires et autres recensements, pour promouvoir une conservation totale de l'existant, en tous lieux, tous temps et contre vents et marées. L'Écologie du patrimoine soutient l'écologie environnementale en sapant les fondements idéologiques des destructions, vaste gaspillage d'une énergie grise qui n'est que trop précieuse. S'appuyant sur l'inédite valeur de *Dasein* des immeubles qui nous entourent³⁶, elle rappelle que la survie ne se justifie pas

seulement en conséquence de l'accueil de personnages illustres, de la signature d'architectes célèbres, ou même d'une mine vieillie : tout ce qui est là mérite de rester là.

3. ÉCHEC ?

Dans sa version initiale, le projet avait l'ambition de mettre à disposition des professionnel·le·s de la construction une boîte à outils utilisable au quotidien. Chemin faisant, les outils en question se sont faits métaphysiques, voire philosophiques : les enquêtes de terrain ont en effet montré que les professionnel·le·s en question ont déjà entre leurs mains les moyens pratiques de préserver tout ce qui peut l'être, et qu'il leur manque surtout de bonnes raisons de le faire. L'Écologie du patrimoine a donc cherché à formuler les notions par lesquelles il devient possible de résister physiquement, intellectuellement et spirituellement aux slogans politiques et commerciaux vantant les démolitions-reconstructions, les rénovations lourdes et le béton comme la solution à tous les problèmes. Hélas, et malgré son dévouement y compris en faveur de l'acte de bâtir en général, l'Écologie du patrimoine doit reconnaître son moindre impact : ses tentatives, concrètes au demeurant, restent bien peu de choses face au développement sans précédent des pratiques bureaucratiques et technocratiques dénoncées plus haut, toujours plus autoritaires et totalitaires, étouffant tout à la fois la recherche académique et l'exercice des savoir-faire, altérant tout aussi bien la santé mentale

de l'humanité qu'elle épuise les ressources de la planète, et entretenant face à leurs conséquences mortifères un sentiment d'échec et d'impuissance généralisé.

À cet égard, l'écueil environnemental est d'autant plus difficile à éviter qu'il est sournois, puisque les promoteurs et les promotrices d'un rapport respectueux à l'environnement, naturel et bâti, vivent en partie des désordres provoqués par les slogans ci-dessus cités : combien d'emplois et de « sciences » disparaîtraient si les consommateurs voraces de ressources décidaient subitement d'investir réellement dans la préservation de l'environnement ? Les bonnes œuvres de la protection du climat ou du patrimoine bâti vivent de l'instabilité du premier et de la destruction du second, et disparaîtraient aussitôt que s'envoleraient les dangers qui menacent l'un et l'autre. Le jour où le climat et le patrimoine bâti seront hors de danger, le besoin en remèdes se fera moins sentir, et, du côté des médecins, on a tout intérêt à ménager la maladie au moins autant que le médicament – sans doute une dérive inattendue de la loi de l'offre et de la demande. De ce fait, en matière de patrimoine, d'environnement ou d'autre chose, un délicat flou artistique est souvent préféré aux problèmes trop clairement énoncés (la confusion entre « énergie » et « écologie » en sait quelque chose). Les formulaires et autres questionnaires tous azimuts noient finalement le poisson : combien d'énergie dépensée à les renseigner, pour ne surtout pas affronter la seule question qui mérite d'être posée : pourquoi démolir ? Mais avec celle-ci, le problème est sans doute déjà trop bien posé. Tant pis ! Elle restera le rêve d'une Écologie du patrimoine.

NOTES

Le projet a été soutenu par la Fondation de l'Université de Lausanne et la Fédération vaudoise des entrepreneurs, que nous tenons ici à remercier vivement. Leur enthousiasme et leur confiance ont été d'une aide inappréciable au moment de commencer le travail. Cet article, de toute évidence, leur est dédié. Je remercie également Ulrich Doepper, Dave Lüthi, Adrien Hurlimann et Vanessa Diener pour leurs précieuses relectures.

¹ Elle s'inspire en ce sens de la définition de l'écologie, « science qui étudie les relations entre les êtres vivants et le milieu organique ou inorganique dans lequel ils vivent » (Centre national de ressources textuelles et lexicales).

² Après la catastrophe, les autorités helvétiques ont voulu assurer au pays un approvisionnement énergétique sûr, quoique dénucléarisé. Pour y parvenir, elles ont mis en place une Stratégie énergétique 2050 soutenue par quatre piliers : efficacité énergétique, énergies renouvelables, remplacement et construction de centrales électriques et politique énergétique extérieure. Le premier d'entre eux cible particulièrement le patrimoine bâti, jugé trop dispendieux : « plus de 40 % de la consommation d'énergie et de près d'un tiers des émissions de CO₂ néfastes pour le climat sont imputables au secteur du bâtiment en Suisse ». (<https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/politique/strategie-energetique-2050.html>, consulté le 25 jan. 2026).

³ La Société à 2000 watts est un concept de l'EPF de Zurich, datant des années 1990 et dont les objectifs « correspondent pour l'essentiel à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération ».

Voir «La société à 2000 watts», in *Jalons 13 – Développement durable*, Groupe de Travail Développement Durable (GTDD), Service Immeubles, Patrimoine et Logistique du Canton de Vaud, s.d.

- ⁴ La Déclaration de Davos «pour une culture du bâti de qualité pour l'Europe» a été prononcée en 2018. Elle a abouti à la Stratégie Culture du bâti, adoptée par le Conseil Fédéral en 2020, laquelle «lie le passé à l'avenir et le détail artisanal à la planification à grande échelle». *Stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti*, Office fédéral de la culture, p. 94.
- ⁵ Dans le «milieu», le bois est présenté comme la grande alternative écologique au béton armé. Un premier résultat de la vérification de ses prétentions est à découvrir dans l'article cité dans la note 31.
- ⁶ <https://energie-baukultur.ch>.
- ⁷ Dunia BRUNNER & Nicolas MEIER, «Énergie et patrimoine, même combat?», in *Tracés* 3521, 2022, 6, pp. 25-27.
- ⁸ *Monument vaudois*, hors-série 3, 2022.
- ⁹ «Écologie 1 – patrimoine 0: la justice contredit l'État», in *20 Minutes*, 13 sept. 2019.
- ¹⁰ En continuation de la note précédente et de la note 1 ci-dessus, le mot d'ordre officiel confond les enjeux sous l'apparence des vieux bâtiments, érigés en parangons de la pollution, car isolés sans égard pour les normes actuelles et chauffés à l'énergie fossile. Leur «assainissement énergétique», devant palier aux deux problèmes, est idéalement idéaliste: il passe sous silence l'énergie nécessaire à la réalisation matérielle de l'opération souhaitée – nature des matériaux utilisés et énergie nécessaire à leur production – et à la substitution de l'agent énergétique. Une chaudière à bois ou une pompe à chaleur doit être fabriquée et livrée au même titre qu'une chaudière à mazout.
- ¹¹ Sans doute une conséquence de la mise côte-à-côte, sous le commun chapeau de la Stratégie énergétique 2050, de l'ambition écologique de réduction de la production des gaz à effet de serre et du vœux pieux d'une sortie du nucléaire, tout en assurant un approvisionnement énergétique sûr.
- ¹² Robert NUSSBAUM, «Le cancer du gymnase de La Chaux-de-Fonds», in *L'Impartial*, 12 déc. 1988. Jugement prononcé à la veille de l'assainissement énergétique du bâtiment.
- ¹³ Guy DEBORD, *La Société du spectacle*, Paris 1967.
- ¹⁴ Détournement d'un proverbe raréfié: «quand le bâtiment va, tout va». Alain REY & Sophie CHANTREAU, *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris 2015.
- ¹⁵ Holcim a l'«ambition de contribuer grandement au développement durable des ouvrages en assurant un degré de recyclage élevé du béton» (<https://www.holcim.ch/fr/fr/du-beton-issu-de-matériaux-recycles>, consulté le 25 jan. 2026); Saint-Gobain développe des verres «à couches» dont les bénéfices «sont importants en termes d'économies d'énergie et de confort» (www.saint-gobain.com/fr/leader-mondial-des-verres-couches); etc.
- ¹⁶ Campagne d'économie d'énergie lancée par la Confédération le 31 août 2022: «L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas», encourageant par exemple à ne pas préchauffer le four au moment de préparer la pizza.
- ¹⁷ Le four de l'entreprise Isover, productrice de laine de verre, reste constamment allumé pour éviter que le verre en fusion qu'il contient ne se solidifie de façon irréversible (constat réalisé lors d'une visite de l'entreprise).
- ¹⁸ Christophe CLIVAZ *et al.* (rapporteurs), Développer l'économie circulaire en Suisse, initiative parlementaire 20.433 déposée au Conseil national le 19 mai 2020.
- ¹⁹ «Se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique» (https://www.notre-planete.info/environnement/definition_Biosource, consulté le 3 fév. 2026). La définition prête à sourire, puisque toute matière, pétrole en tête, est d'origine biologique. Et elle ne dit rien (évidemment) des quantités d'énergie nécessaires à la fabrication.
- ²⁰ David MARTIN *et al.* (député·es), Projet de loi modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) (L 5 05) (Vers des constructions neutres en carbone), déposé au Secrétariat du Grand Conseil le 8 février 2021.
- ²¹ Christophe CLIVAZ *et al.* (rapporteurs), Promotion de la culture du bâti de haute qualité, motion 22.3892 déposée au Conseil national par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie le 30 août 2022.
- ²² Daniel FÄSSLER, «Rapport de la Majorité relatif à la motion 22.3892», in *Bulletin officiel du Conseil des États*, onzième séance de la session de printemps 2023.
- ²³ *Ibid.*
- ²⁴ *Ibid.*
- ²⁵ *Ibid.*
- ²⁶ «Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 1'100'000.– pour financer des mesures en vue de favoriser le réemploi des matériaux et l'utilisation de matériaux durables dans la construction», adopté par le Conseil d'État le 5 juin 2024 et accepté par le Grand Conseil le 11 février 2025.
- ²⁷ David GRAEBER, *Bureaucratie*, Arles 2017, pp. 16-17.
- ²⁸ Par son effet sélectif, le classement n'a-t-il pas insidieusement suggéré que les objets qu'il ignorait n'avaient, ipso facto, aucune valeur, encourageant en conséquence leur disparition? Voir également Marc A. Emery, «Le monument classé, alibi du monument non classé?», in *Nos monuments d'art et d'histoire* 38, 1987, 1, pp. 153-155.
- ²⁹ Aldous HUXLEY, «On the Charms of History and the Future of the Past», in *Le prix du progrès*, Montreuil 1931 [2025].
- ³⁰ Nicolas MEIER, «Écologie d'une charpente, le cas Hauteville», in *RSAA* 79, 2022, 2, pp. 141-163.
- ³¹ Nicolas MEIER, «Une économie circulaire de la construction a-t-elle déjà existé?», in *MVD* hors-série 3, 2022, pp. 55-63.
- ³² Nicolas MEIER, «Le bois dans tous ses états», in *Tracés* 3546, 2024, 10, pp. 5-11.
- ³³ Jean-Baptiste FRESSOZ, *Sans transition: une nouvelle histoire de l'énergie*, Paris 2024.
- ³⁴ Le cursus accompli, les participant·e·s intègrent automatiquement le Cercle du patrimoine, au sein duquel une soixantaine de membres se rencontrent et échangent leurs expériences de conservation du patrimoine bâti.
- ³⁵ Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine: de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris 2009.
- ³⁶ Dave LÜTHI, «La valeur de Dasein», in *MVD* hors-série 3, 2022, pp. 41-46.